DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trois octobre deux mille vingt-deux

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 27 septembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIRS
31	4	0	4

Objet :
20 - Avenant n°1 à la convention de Gestion Sociale Urbaine de Proximité

PRESENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Philippe TOURNIER-BILLON, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET.

EXCUSES : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Jean-Charles de LEMPS (pouvoir à Julien MARTINEZ), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Alexandra ANTUNES).

ABSENTS : -

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Laurent HARMEL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Assad AKHLAFA, rapporteur, informe le Conseil municipal que lors de sa séance du 27 juin 2022, il a approuvé et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GSUP) – HBA - OYONNAX – BELLIGNAT, liée aux opérations de renouvellement urbain pilotées par Haut-Bugey Agglomération compétente en matière de Politique de la Ville.

Les signataires de cette convention s'engagent sur la durée allant de la date de sa signature au 31 décembre 2026. Figurent parmi ceux–ci, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et l'Association de Gestion du Centre Social Ouest (ACSO).

Suite à la décision nationale de la CNAF de se désengager de la gestion des Centres sociaux, la CAF de l'Ain souhaite ne plus être liée à la convention de Gestion Sociale Urbaine de Proximité à compter du 01 janvier 2023 ; ce qui réduit son engagement à l'année 2022. Il convient donc d'acter cette nouvelle situation par avenant contractuel joint à la présente délibération.

Objet :
20 - Avenant n°1 à la convention de Gestion Sociale Urbaine de Proximité

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

- Approuve l'avenant N°1 à la convention de Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GSUP) – HBA – OYONNAX – BELLIGNAT,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention de Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GSUP) – HBA – OYONNAX – BELLIGNAT.

Fait à Oyonnax, le 3 octobre 2022

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :
- par sa présentation en Préfecture le 05 OCT. 2022
- par sa publication le 04 OCT. 2022

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)